

SOMMAIRE

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)

- Rappel du dispositif
- Opérations collectives
- Calendrier prévisionnel



www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le dispositif

Opération concertée et partenariale,
intégrée à un projet global et cohérent de
développement économique local, en liaison étroite
avec d'autres politiques de développement sectoriel

Objectifs : - améliorer la performance globale des entreprises
- améliorer l'attractivité des territoires concernés

Durée : 3 ans

Des financements : Etat, Région, Cté de Com.

- pour des actions collectives =
conseil, accompagnement, animation, formation
- pour des actions individuelles à l'investissement structurant =
locaux d'activités, outils de production...

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le dispositif

Conditions pour signer une ORAC

- Un territoire pertinent : Le pays de Château-Gontier
- Un potentiel mobilisable : 600 entreprises
- Une structure porteuse : la C^{té} de Communes

Un dossier de candidature à présenter

- Une étude préalable : l'identification des besoins et des enjeux
- Un suivi - animation - évaluation
- Une phase d'investissements de modernisation des entreprises
- La mise en place d'actions collectives

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le dispositif

Les subventions aux entreprises

Les secteurs concernés :

l'artisanat, le commerce de détail et les services.

Sont exclus : le commerce de gros, les professions libérales, professions de santé, activités liées au tourisme, transport de marchandises.

Les entreprises éligibles :

- situées sur le territoire, autonomes (capital détenu à + 75%)
- inscrites au répertoire CMA ou CCI,
- ayant une activité depuis + un an,
- en situation économique et financière saine,
- surface de vente inférieur à 400 m²,
- chiffre d'affaires inférieur à 1 M€,
- priorité aux entreprises de moins de 10 salariés.

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le dispositif

Investissements concernés :

biens ou équipements neufs, structurants, stratégiques s'inscrivant dans un projet global de modernisation et de développement durable

Sont éligibles :

- modernisation des locaux d'activités
- véhicules de tournée
- équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises
- aménagements relatifs à l'accessibilité

Sont exclus = simple renouvellement des biens ou équipements, matériel d'une valeur unitaire inférieure à 1 500 €, acquisitions foncières, l'auto-prestation, investissements financés sous forme de crédit –bail ou location financière, investissements immatériels, matériel roulant banalisé....

Travaux et aides

- Plancher de dépenses subventionnables = 10 000 € HT
- Plafond de dépenses subventionnables = 75 000 € HT
- Taux maximum de subvention = 30 %

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Les actions collectives

Une action collective a pour objectif d'accompagner plusieurs entreprises confrontées à une même préoccupation jugée prioritaire pour leur développement, en complément des aides individuelles.

- La performance "commerciale" = permettre aux artisans - commerçants de pouvoir disposer d'un diagnostic sur leur stratégie d'entreprises, pour la mise en place d'actions de développement de leur activité
- La démarche qualité = clientèle et qualité d'accueil
- Le développement durable = supports de communication, diagnostic énergie
- L'accès aux personnes avec handicaps = supports de communication et de bonnes pratiques, conseils personnalisés aux entreprises
- Diagnostic et Accompagnement des 4 Unions commerciales (Daon, Bierné, St Denis d'Anjou, Ch.Gontier)
- Transmission des entreprises
- Etudes spécifiques : schéma de développement...

www.chateaugontier.fr | Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

Le calendrier prévisionnel

- Nov. 2010 = Dépôt du dossier "étude préalable ORAC" (volet 1 du dossier de candidature)
- Janvier 2011 = Validation "non officielle"
- Mars à mai 2011 = Elaboration du "volet 2 du dossier de candidature" - budget et actions collectives – réunions de travail avec les chambres consulaires
- Mai 2011 = Réunion du groupe de travail économie
- Juillet 2011 = Rencontre avec les services de l'Etat
- Juillet 2011 = Dépôt officiel du dossier de candidature
- Juillet-décembre 2011 = Instruction par les services de l'Etat